# Licence Professorat des Écoles

# Licence 1

## Guide des stages d'observation (SO)

**Année universitaire 2026/2027**

Document destiné aux Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), aux Maîtres d'accueil temporaire (MAT), aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux formateurs et formatrices de la LPE.

# Table des matières

Préambule : la réforme de la formation des enseignants et le rôle des stages ..... 3
Les stages d'observation de L1 ..... 4
Cadrage de l'accueil et de l'accompagnement des étudiantes et étudiants de Licence 1 LPE ..... 7
Accompagner l'étudiant en stage en difficulté ..... 6
La formation des maîtres d'accueil temporaire ..... 6
Annexe 1 : Scolarité des sites de formation INSPE ..... 7
Annexe 2 : Responsables des sites INSPE ..... 7
Annexe 3 : Lien vers le référentiel national de formation ..... 7
Annexe 4 : Lien vers le site INSPE et les documents de suivi ..... 7

# Préambule : la réforme de la formation des enseignants et le rôle des stages

## La réforme de la formation initiale des enseignants

La réforme qui s'engage à partir du printemps 2026 a pour objectif de mieux former les futurs enseignants en créant des parcours de formation plus longs et plus professionnalisés qui démarrent dès l'entrée en licence et se terminent à l'issue du master. La création de la licence professorat des écoles entre dans cette perspective. Elle offre aux futurs professeurs des écoles une formation universitaire et professionnalisante qui a pour objectif de préparer progressivement les étudiants à la maîtrise des connaissances qui permettent l'entrée dans le métier de professeur des écoles.

Dans cet objectif, les enseignements de la licence seront complétés par 10 semaines de stage, réparties tout au long de la licence. Huit semaines de stage se dérouleront en école primaire. En L1 et en L2 les stages se dérouleront dans les classes des maîtres d'accueil temporaire (MAT) mis à disposition par les services académiques (DSDEN du Nord et DSDEN du Pas-de-Calais). En L3, les étudiants bénéficieront d'un stage de 2 semaines en contexte inclusif (SEGPA, ULIS, …) en France ou à l'international (au choix).

Les étudiants seront affectés dans les classes des MAT par le service stages de l'INSPE. Les MAT bénéficieront d'une formation par l'INSPE afin qu'ils s'approprient les enjeux et les modalités de formation attendus ainsi que la progressivité des stages au cours de ces trois années de formation. Un guide de stage ainsi qu'une convention régiront chacun de ces stages.

## Organisation et rôle des stages d'observation en 1ere année de licence professorat des écoles

En première année de licence, les étudiants seront amenés à **découvrir les réalités du métier** de professeur des écoles en réalisant 4 semaines de **stage d'observation** dans les trois cycles de l'école primaire : au 1er semestre, 2 semaines de stage massé en maternelle suivies, au semestre 2, d'une semaine de stage massé au cycle 2 et d'une semaine au cycle 3. Ces premiers stages en L1 permettront de vérifier la solidité du projet professionnel des étudiants. En 2e année de licence, les étudiants réaliseront 2 semaines de stage en cycle 2 ou cycle 3 au semestre 3 et 2 semaines en maternelle au semestre 4, renforçant ainsi l'expérience des étudiants dans ce cycle afin de leur montrer **l'importance et la spécificité de la maternelle**.

Ces stages seront pensés de **manière progressive et graduée**. Ils placeront l'étudiant dans une posture d'observation active et outillée en L1, puis dans une posture de co-intervention ponctuelle sur des moments de classe dès le début de la L2 (lancement d'une activité, encadrement d'un groupe d'élèves, correction d'un exercice…) pour aller vers une prise en charge d'une séance co-construite avec l'enseignant titulaire au cours du second semestre de la L2. Chacun de ces stages sera préparé en amont en formation et fera l'objet d'une analyse au retour du stage : l'UE4.1 de la maquette intitulée « Mise en situation professionnelle » prévoit 18 HTD par semestre en L1 puis 12H par semestre en L2 et L3.

Au semestre 5 de la L3, un stage de 2 semaines en contexte inclusif (SEGPA, ULIS, …) en France ou à l'international (au choix) permettra aux étudiants de découvrir l'enjeu de la mise en œuvre de l'école inclusive et les modalités que prend l'accueil et la scolarisation des élèves en situation de handicap dans divers contextes, en France ou à l'international.

# Les stages d'observation de L1

**Les stages font partie intégrante du cursus de formation initiale**. Pour acquérir progressivement une expérience professionnelle, les étudiants de L1 en stage d'observation se voient proposer trois périodes de stage, dans chacun des trois cycles que comprend l'école primaire. Les étudiants sont affectés dans une classe, en présence de son titulaire, qui assure donc la mission de maître d'accueil temporaire.

| | | |
|---|---|---|
| L1 | Stage d'observation de 4 semaines | - Au semestre 1 : deux semaines de stage massé en maternelle<br>- Au semestre 2 : une semaine de stage massé au cycle 2 **puis** une semaine au cycle 3 |

## Objectifs et finalités des stages d'observation de L1

Les stages d'observation contribuent au développement professionnel des étudiants de L1 LPE. Ils permettent, grâce aux échanges avec le tuteur, une analyse professionnalisante des observations de l'étudiant portant sur la conduite de la classe, la relation aux élèves, la mise en œuvre des séances d'enseignement apprentissage et l'exercice du métier d'enseignant dans ses différentes dimensions.

La fiche de positionnement croisé ci-après précise les différentes compétences qui seront à travailler et à évaluer au cours de ces stages.

**Les stages sont néanmoins thématisés selon les semestres.**

Au **semestre 1**, la **focale** d'observation - en lien avec les contenus des cours - porte sur la **découverte de la réalité du métier** d'enseignant et se donne pour **objectif** de **déconstruire les représentations des étudiants issues de leur métier d'élève concernant le métier de l'enseignant en maternelle.**

A cet effet, **l'attention des étudiants** est **particulièrement attirée sur** :

- les contraintes et l'organisation matérielle et pédagogique d'une classe, d'une école, plus spécifiquement d'une école maternelle ;

- les rôles et missions de l'ensemble des membres des équipes pédagogiques et éducatives.

Seront donc **concrètement abordés** :

- les différents coins, espaces, le rôle, les activités et les apprentissages associés au jeu en maternelle,

- les invariants d'une journée de classe et les postures de l'enseignant associées,

- les interactions entre les membres des équipes et plus particulièrement entre ATSEM et enseignant,

- les règles de fonctionnement de l'école maternelle.

Au **semestre 2**, la **focale** d'observation - en lien avec les contenus de cours – porte sur les **liens entre forme scolaire et apprentissages** et se donne pour **objectif** de découvrir le **métier d'enseignant d'élémentaire**.

A cet effet, l'attention des étudiants est particulièrement attirée sur :

- la forme scolaire en élémentaire et sa comparaison avec celle observée en maternelle,

- les conséquences de celle-ci sur l'acte d'enseigner et la manière dont les élèves apprennent.

Seront donc **concrètement abordés** :

- le rôle de la forme scolaire dans les modalités de travail proposées aux élèves,

- les liens entre le choix des modalités de travail et la posture de l'enseignant,

- le rôle des invariants d'une fiche de préparation dans l'élaboration et la conduite d'une séance d'enseignement apprentissage.

## Modalités d'évaluation du stage

Le stage associé au BCC 4 et à l'UE 4.1 est évalué :

- au semestre 1 dans le cadre de la réalisation d'un rapport de stage écrit produit en binôme (selon l'affectation),

- au semestre 2 dans le cadre de la réalisation d'un rapport de stage écrit individuel, soutenu ensuite à l'oral.

## Modalités pratiques du stage

L'affectation de l'étudiant est réalisée conjointement par les services départementaux et l'INSPE qui l'informe de son lieu de stage et des démarches administratives à effectuer. L'affectation est réalisée en fonction du lieu d'habitation de l'étudiant.

Le stage d'observation, d'un volume total de 108h, se déroule :

- du **2 au 13 novembre 2026**
- du **8 au 12 février 2027**
- du **5 au 9 avril 2027**

Si l'activité principale du stage consiste **en l'observation des missions d'enseignement devant élèves** en présence du maître d'accueil temporaire, ce qui relève de la vie scolaire ainsi que **toutes les tâches de l'enseignant méritent attention** (observation).

A savoir :

- services de surveillance ;
- préparation des documents ;
- aide pédagogique complémentaire ;
- animation pédagogique (avec l'autorisation de la circonscription d'accueil) .

Le stage permet ainsi à l'étudiant d'appréhender progressivement l'ensemble des compétences professionnelles et la posture réflexive, attendues de toute pratique enseignante.

## Obligation d'assiduité

**L'assiduité en stage est obligatoire**. Elle **permet la validation de l'élément stage à chaque semestre.** Une **absence injustifiée en stage invalide l'UE 4.1** pour le semestre concerné. Le **dépôt** de la **fiche d'assiduité - unique pour les trois périodes de stage** - revêt donc une **importance capitale**.

Cette fiche d'assiduité sera **à communiquer dans son intégralité à chaque MAT** lors de chaque stage et **à déposer sur Moodle dans son intégralité aussi** dans le respect impératif des délais impartis, à savoir au plus tard le mercredi suivant la fin du stage.

- pour le S1 : au plus tard le 18/11/2026
- pour le S2 : au plus tard le 17/02/2027 puis le 14/04/2027

**L'assiduité et la ponctualité** sont **indispensables** pour garantir aux élèves un enseignement efficace et préserver l'égalité de leurs chances.

**L'étudiant doit donc obligatoirement** :

- arriver en même temps que son maître d'accueil pour observer la préparation de la classe ;
- être présent pendant les temps prévus dans les modalités de stage ;
- ne pas s'absenter, même momentanément, sans autorisation ;
- être assidu tout au long du stage.

**Si l'étudiant est malade**, il / elle doit prévenir immédiatement le directeur de l'école et la scolarité de son site de formation à laquelle il/ elle transmet ses justificatifs d'absence.

NB : une absence injustifiée en stage entraîne l'invalidation de l'UE et du bloc auxquels il est rattaché.

**Toute absence en stage devra en conséquence faire l'objet d'un dépôt de pièces justificatives**, réalisé au plus près de l'absence auprès du service de Scolarité de votre site, pièces qui seront examinées en jury de semestre pour prise de décision.

# Cadrage de l'accueil et de l'accompagnement des étudiantes et étudiants de Licence 1 LPE

En première année de LPE, les **missions du maître d'accueil temporaire - désigné par l'inspecteur/l'inspectrice de circonscription -** dans le cadre de l'accueil et de l'accompagnement de l'étudiant sont selon les semestres :

- **de guider l'étudiant dans l'observation de la classe et des gestes professionnels de l'enseignant (S1+ S2),**
- **d'organiser des moments d'analyses réflexives des observations réalisées et de répondre aux questions relatives à la gestion de différentes situations pédagogiques et éducatives (S1 + S2)**
- de l'accompagner dans la construction des compétences attendues et précisées dans la fiche de positionnement croisé,
- de le/la familiariser avec un premier « outil » du maître (la fiche de préparation) (S2)
- de contacter l'INSPE en cas de de difficultés rencontrées par l'étudiant
- **de renseigner la fiche d'assiduité**

Les **principales missions du directeur** dans le cadre de l'accompagnement de l'étudiant sont :

- **de l'accueillir,**
- **de favoriser son intégration au sein de l'équipe et favoriser la communication au sein de celle-ci,**
- de contacter l'INSPE en cas de besoin.

**L'étudiant de L1** dans le cadre de chaque période de stage :

- **adopte une posture d'adulte** dans son école (autorité bienveillante, relation pédagogique et éducative fondée sur le respect mutuel), s'approprie les obligations déontologiques et réglementaires du professeur[1],
- **observe et analyse** des séances/séquences d'apprentissage,
- **communique** avec son maître d'accueil temporaire pour toute question,
- **écoute et prend en compte** les différents conseils,
- **rédige** et communique à son maître d'accueil un **écrit de synthèse réflexif d'une page** qui rend compte de son évolution et / ou de ses progrès au cours de chaque stage, ce document ayant vocation à conclure chacun de ses rapports de stage,
- **renseigne la fiche d'auto positionnement** qu'il joindra en annexe aux rapports de stages et conservera dans son portfolio,
- **dépose** dans Moodle aux dates définies **la fiche d'assiduité** complétée et en dépose aussi un exemplaire dans son portfolio.

Ces bilans font entrer l'étudiant dans une pratique réflexive inscrite dans la démarche portfolio. Ils lui permettront de progresser tout au long de l'année et constitueront différentes traces et témoignages des progrès réalisés qui nourriront son portfolio.

1 https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo49/MENH2032667N.htm

**Propos introductif :**

**Le stage d'observation (SO)** contribue au développement professionnel des étudiants de L1 LPE. Il permet, grâce aux échanges avec le Maître d'Accueil Temporaire une analyse professionnalisante des observations de l'étudiant portant sur la conduite de la classe, la relation aux élèves, la mise en œuvre des séances d'enseignement apprentissage et l'exercice du métier d'enseignant dans ses différentes dimensions.
Le présent document vise à rendre compte des progrès de l'étudiant et participe à la construction de son identité professionnelle.

L'étudiant complète le document en prenant appui sur ses observations et analyses. **Il sera joint aux rapports de stages.**

| **Étudiant** | |
|---|---|
| **NOM** | |
| **Prénom** | |
| **Adresse mail universitaire** | .etu@univ-lille.fr |
| **Lieu de stage** | |
| **École** | |
| **Circonscription** | |
| **Adresse** | |
| **Adresse mail** | |
| **Numéro de téléphone** | |
| **Niveau de classe et effectif** | |

| **Stage n° 1 (Cycle 1)** | **Stage n° 2 (Cycle 2)** | **Stage n° 3 (Cycle 3)** |
|---|---|---|
| **Dates :** | **Dates :** | **Dates :** |

**Degrés d'acquisition des compétences de formation :**

| **Niveau 0 = à construire (ACO)** | **Niveau 1 = à consolider (ACL)** | **Niveau 2 = acquis (ACQ)** |
|---|---|---|
| *Le projet professionnel est à construire.* | *Le projet professionnel reste à consolider.* | *Le projet professionnel est ancré solidement.* |

| Référentiel de formation : **S'approprier les disciplines pour concevoir son enseignement – Mettre en œuvre son enseignement** | | | |
|---|---|---|---|
| ***Compétence du référentiel métier associée*** *: S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel* | Auto positionnement | | |
| **Adopter** une posture d'observation active et réfléchie lors des temps de classe (voire lors des réunions et instances de l'école) | | | |
| **Se fixer** des objectifs d'observation (focales, activité des élèves, d'un élève, postures et gestes professionnels de l'enseignant...) | | | |
| **Mener** différents types d'observation : directe (grilles) - indirecte (à partir des résultats et des productions des élèves) | | | |
| **Identifier** quelques stratégies pédagogiques qui permettent d'engager et de maintenir les élèves en activité en français et en mathématiques **(semestre 2)** | | | |
| **Identifier** les invariants d'une fiche de préparation et leurs enjeux respectifs (**semestre 2**) en français, e mathématiques et dans une discipline de la polyvalence. | | | |
| Commentaires et analyse de l'étudiant / *Commentaires éventuels du MAT* | | | |
| | | | |

| Référentiel de formation : **Contribuer à la qualité du climat scolaire** | | | |
|---|---|---|---|
| ***Compétence du référentiel métier associée*** *: Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques* | Auto positionnement | | |
| **Identifier** les différents coins et / ou espaces dans une salle de classe de maternelle ou d'élémentaire | | | |
| D**istinguer** les types de jeux et les types d'activités proposés au cours d'une journée de classe et leurs objectifs | | | |
| **Identifier** les différentes modalités de constitution de groupes d'élèves et leurs enjeux | | | |
| Commentaires et analyse de l'étudiant / *Commentaires et analyse éventuels du MAT* | | | |
| | | | |

| Référentiel de formation : **Inscrire son action dans les principes et valeurs de la République** | | | |
|---|---|---|---|
| ***Compétences du référentiel métier associées*** *: Faire partager les valeurs de la République – Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école – Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques* | Auto positionnement | | |
| **Connaître et respecter** les droits et les devoirs des fonctionnaires | | | |
| **Connaître** le fonctionnement d'une école | | | |
| **Connaître et respecter** les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus des discriminations | | | |
| **Respecter** les exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité | | | |
| **Adopter** une posture professionnelle | | | |
| **Faire preuve** de respect à l'égard des élèves et de la communauté éducative | | | |
| Commentaires et analyse de l'étudiant / *Commentaires et analyse éventuels du MAT* | | | |
| | | | |

| Référentiel de formation : **S'inscrire dans un collectif professionnel** | | | |
|---|---|---|---|
| ***Compétence du référentiel métier associée*** *: S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel* | Auto positionnement | | |
| **Interagir** avec l'ensemble des membres de l'équipe d'école et connaître les missions de chacun | | | |
| **Communiquer** de manière claire et adaptée avec ses interlocuteurs | | | |
| **Questionner** ses représentations, ses analyses | | | |
| **Formuler** ses besoins de formation pour faire évoluer ses pratiques | | | |
| Commentaires et analyse de l'étudiant / *Commentaires et analyse éventuels du MAT* | | | |
| | | | |

| |
|---|
| **STAGE 1** |
| **STAGE 2** |
| **STAGE 3** |

| |
|---|
| Date |
| Signature de l'étudiant |

# Accompagner l'étudiant en stage en difficulté

Tous les acteurs qui accompagnent l'étudiant sont particulièrement vigilants aux premières manifestations de difficultés rencontrées par l'étudiant en stage, difficultés liées à la personne (isolement au sein de l'équipe pédagogique, retards ou absences) ou liées au métier (problèmes de relation avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative).

En cas de difficultés, il est important d'avertir les **responsables de site** de formation INSPE dont dépend l'étudiant afin de mettre en place un dialogue et un accompagnement concerté.

Quelques indicateurs peuvent alerter sur des difficultés d'un étudiant en stage :

- Une posture défaillante qui perdure malgré les conseils ;
- Une conduite d'évitement (y compris dans la prise en charge de séances de classe) ne permettant pas l'échange professionnel ;
- Une qualité de langue française insuffisante (registre lexical et grammatical non approprié) ;
- Une communication avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative défaillante.

# La formation des maîtres d'accueil temporaire

La formation des maîtres d'accueil temporaire **se fera sur invitation et en distanciel** (1h de présentation des enjeux et documents avant chaque période de stage pour chaque MAT nouvellement sollicité pour la période concernée), 1h de bilan en période 4, en visio synchrone.

# Annexe 1 : Scolarité des sites de formation INSPE

**Site d'Arras :** inspe-scolarite-arras@univ-lille.fr

**Site de Douai :** inspe-scolarite-douai@univ-lille.fr

**Site de Gravelines :** inspe-scolarite-gravelines@univ-lille.fr

**Site d'Outreau :** inspe-scolarite-outreau@univ-lille.fr

**Site de Valenciennes :** inspe-scolarite-valenciennes@univ-lille.fr

**Site de Villeneuve d'Ascq :** inspe-scolarite-villeneuve@univ-lille.fr

# Annexe 2 : Responsables des sites INSPE

**Site d'Arras : Mme Hélène Laloux** helene.laloux@inspe-lille-hdf.fr

**Site de Douai : M. Jean-François Courco** jeanfrancois.courco@univ-lille.fr

**Site de Gravelines : Mme Mélanie Fruitier** melanie.fruitier@univ-lille.fr

**Site d'Outreau : M. Stéphane Carpentier** stephane.carpentier@univ-lille.fr

**Site de Valenciennes : M. Bruno Rawecki** bruno.rawecki@inspe-lille-hdf.fr

**Site de Villeneuve d'Ascq : Mme Marianne Moulin** marianne.moulin@inspe-lille-hdf.fr

# Annexe 3 : Lien vers le référentiel national de formation

https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/document/annexe-1-referentiel-de-formation-professorat-des-ecoles-516668.pdf

# Annexe 4 : Lien vers le site INSPE et les documents de suivi

https://www.inspe-lille-hdf.fr/formation-scolarite/ressources